



28.09.2021 - 15:06 Uhr

Primes maladie 2022: la baisse ne reflète pas les effets de la pandémie de COVID-19

Bern (ots) -

La baisse de 0,2% de la prime moyenne de l'assurance-maladie annoncée pour 2022 ne reflète pas les prestations fournies par les hôpitaux et les cliniques durant la présente pandémie. A ce jour, les coûts liés à l'interdiction de réaliser des traitements au printemps 2020 ne sont que partiellement couverts. H+ part du principe qu'il faudra attendre ces prochaines années pour prendre pleinement la mesure des conséquences médicales et économiques du COVID-19.

Une baisse de 0,2% de la prime moyenne d'assurance-maladie a été annoncée aujourd'hui, alors que depuis un an et demi la pandémie sollicite le secteur de la santé comme rarement auparavant. H+ Les Hôpitaux de Suisse estime que cette diminution ne reflète pas les prestations et les sacrifices des hôpitaux et des cliniques en 2020 et en 2021. A ce jour, les réserves de capacité imposées par la Confédération aux établissements durant le printemps 2020 (interdiction de réaliser des traitements) ne sont qu'en partie indemnisées.

Coût de l'interdiction imposée au printemps 2020: CHF 1.1 milliard

Durant le Lockdown du printemps 2020, la Confédération et les cantons ont interdit aux hôpitaux et aux cliniques de réaliser des interventions et des traitements non urgents afin de disposer de ressources en cas de hausse subite du nombre de patients COVID-19. Les hôpitaux ont en outre créé des capacités de traitement ainsi que des unités COVID et de dépistage. Contrairement à ce qui s'est passé en Suisse romande et au Tessin, la première grande vague n'a heureusement, en Suisse alémanique, pas été aussi forte qu'on le craignait au départ. Néanmoins, l'interdiction de traitement a dû être respectée: les prestations de mise à disposition non couvertes à ce jour représentent des montants de CHF 0.9 à 1.1 milliard (lire l'analyse détaillée sous: [spitalbenchmark.ch](#)).

Les coûts pour les hôpitaux et les cliniques sont encore insuffisamment couverts aujourd'hui. Après que la Confédération a clairement fait savoir qu'il ne lui appartenait pas d'indemniser les prestations de réserve commandées, certains cantons ont édicté leurs propres réglementations afin de compenser en partie le préjudice subi. Et si, durant les mois qui ont suivi le Lockdown, les hôpitaux et les cliniques ont pu rattraper certains traitements et opérations, ils n'ont pas pu le faire totalement, malgré les immenses efforts consentis par leur personnel: les établissements ont été confrontés en automne et durant le printemps suivant à une nouvelle vague de patients atteints du COVID-19. Il a fallu à nouveau limiter les traitements électifs.

H+ part du principe que l'on devra attendre ces prochaines années pour prendre pleinement la mesure des conséquences médicales et économiques de la pandémie de COVID-19 sur les soins à la population.

Contact:

Anne-Geneviève Bütkofer, directrice, Tél.: 031 335 11 63, E-mail: medien@hplus.ch